

Un sociologue au pays des aménageurs

S'organiser pour se comprendre

Alain Bourdin

Parmi les expériences associant chercheurs et opérationnels deux ont retenu particulièrement notre attention : celle du Club Ville Aménagement et celle de la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies urbains (PUCA-GIP EPAU). Le Club est une structure partenariale associant le ministère en charge de l'urbanisme et les entités qui exercent le métier d'aménageur (SEM, EPA, Collectivités...). Présidé successivement par Jean-Paul Baietto, Jean Frébault, Jean Luc Poidevin, Éric Bérard et Laurent Théry¹ il a d'abord été centré sur les opérateurs des seules opérations importantes et complexes (Euralille, Paris Rive Gauche, etc.). Ensuite, les partenaires les plus habituels (promoteurs publics et privés, agences d'urbanismes, bureaux d'études...) des aménageurs se sont associés aux fondateurs. Le Club organise des groupes de travail (sur des thèmes concernant le métier d'aménageur lui-même, ou le développement urbain en général) et à ce titre commande des études. Il en rend compte lors de ses congrès. Il organise des visites d'opérations significatives dans diverses grandes villes. Il a publié une série de livres. C'est un lieu d'échange, de réflexion et parfois de lobbying. Au fil des années, un petit groupe de chercheurs et d'experts a entretenu une relation privilégiée avec cet organisme.

Le programme POPSU (piloté par le PUCA service de recherche du ministère en charge de l'urbanisme) a pour objectif de produire un ensemble de travaux de recherche. Dans sept villes de France (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Toulouse), des équipes pluridisciplinaires de chercheurs se sont constituées pour étudier un ensemble de projets et analyser les stratégies d'agglomération. Un dispositif, qui comprend notamment des recherches thématiques sur plusieurs villes, permet de faire entrer ces travaux dans une logique comparative qui voudrait dépasser les frontières françaises. Le financement est partagé entre l'État et les acteurs locaux (en général l'intercommunalité) et, de ce fait, ces acteurs sont associés au processus de commande et au déroulement des recherches, ce qui crée une situation relativement nouvelle. Une démarche

de valorisation est prévue en relation étroite avec les villes et, dans ce contexte, elle prend une importance qu'elle n'aurait jamais dans un programme de recherches classique.

Quelles sont les tâches du chercheur dans ces situations de coopération ? Comment s'organisent les relations ? Quels sont les enjeux et les difficultés des transferts de connaissances ? En la matière, un inventaire vaut mieux que l'énoncé de grands principes. Il nous permettra de formuler quelques propositions.

Demande de recherche et fonction d'étude

Dans beaucoup de pays, la recherche (du moins dans le domaine urbain) est considérée comme productrice d'informations, par exemple de données statistiques. Une équipe de l'université de Toronto² a reçu une forte dotation sur cinq ans pour recueillir (soit directement soit par analyse secondaire des recensements) et cartographier un ensemble de données sur les migrations dans cette agglomération. La démarche comprend également un volet de développement social, mené en liaison avec les services sociaux, les associations et les habitants. En France, de telles situations sont relativement rares. Quelques appels d'offres portant sur des questions d'environnement ont sollicité la recherche de

1. Jean Paul Baietto était alors directeur général d'Euralille, Jean Frébault dirigeait l'établissement public de L'Isle d'Abeau après avoir été directeur de l'architecture et de l'urbanisme et avant de devenir président de la 5^e section du CGPC, Jean-Luc Poidevin a quitté l'EPAD pour prendre la direction de l'EPAMSA (Mantoux) avant de devenir l'un des dirigeants du groupe Nexity. Éric Bérard dirige la SERM (Montpellier) et Laurent Théry la SAMOA (Nantes).

2. *Centre for Urban and Community Studies*, sous la direction de J. David Hulchanski



La remise du prix des jeunes urbanistes : au pupitre Ariella Masbungj, à droite Alain Lecomte, directeur générale de la DGUHC au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. 2007.

cette manière. Mais la tradition est plutôt qu'une grande partie des données concernant la ville (et bien d'autres domaines) soit produite par des organismes spécialisés qui n'appartiennent pas directement au monde de la recherche et dépendent des autorités publiques. C'est le cas de l'INSEE ou de l'INED, mais également des agences d'urbanisme. Celles-ci gèrent des observatoires qui ailleurs, par exemple en Suisse, seraient sous la responsabilité de laboratoires universitaires.

Cette fonction de producteur d'information rapproche la recherche de l'étude. Cela n'a pas que des avantages. La dépendance des équipes de recherche au financement de leur travail de recueil d'informations peut les stériliser sur le plan scientifique et dans certains pays, les résultats sont désastreux. Mais accomplir de telles tâches permet d'éviter une déconnexion radicale d'avec l'action et contribue à l'équilibre (y compris financier) d'une équipe durable, surtout si elle est nombreuse.

Les chercheurs sont souvent plus libres vis-à-vis des contraintes officielles pesant sur la constitution des données : définitions obligatoires, modes opératoires découlant de l'histoire et de la situation juridique ou financière des organismes concernés plus que de choix de méthodes, etc. Ils sont plus à l'aise pour introduire une distance critique dans la production des données.

Au regard des expériences évoquées ici, en particulier POPSU, on conclut que le système actuel n'est pas idéal et qu'il y aurait certainement beaucoup à faire pour repenser le rôle des chercheurs dans la production de données, statistiques ou non. Comment par exemple constituer des études

de cas qui reposent sur une méthode systématique, permettent réellement le transfert et la comparaison (et pas seulement la communication) et ne donnent pas aux opérationnels l'impression qu'on leur offre une version outrageusement simpliste de leur travail ? Sur ce plan, le dialogue entre le monde des agences d'urbanisme et celui de la recherche est essentiel.

Marc Abélès et Bruno Latour ont su faire accepter aux hommes politiques de l'Yonne, aux parlementaires français, aux Conseillers d'État, la présence parmi eux d'un observateur analyste. Une posture idéale, du moins pour un chercheur de SHS. Le monde opérationnel accepte alors – parfois avec beaucoup de bonne volonté – qu'on l'étudie, en espérant que les analyses qui en sortiront lui apporteront quelque chose. Se pose alors la question du retour. Comment expliquer clairement à ceux qui se sont laissés observer ce qu'on en a tiré ? Comment leur donner la possibilité d'en faire usage ? Une intercommunalité a accueilli une de mes doctorantes qui étudiait une grande opération menée par elle. Le directeur général a admirablement joué le jeu de l'observation, en ouvrant pratiquement toutes les portes. Mais nous ne semblons pas avoir trouvé les bonnes modalités de *feed-back*.

Plus souvent, la recherche est sollicitée pour apporter une réponse précise à une question très explicite ou pour ouvrir des pistes de réflexion en réponse à une question plus ouverte. Dans le premier cas, l'expert-chercheur ou non – est supposé mobiliser une connaissance existante et la mettre en forme. Les grandes expertises juridiques illustrent ce cas de figure et l'on attend qu'elles aboutissent à un conseil précis. Cela

n'implique d'ailleurs pas qu'elles se situent dans un contexte judiciaire : le Club a eu recours à des expertises juridiques pour anticiper des évolutions des pratiques professionnelles (impact du droit européen et de la loi SRU, partenariat public-privé). Dans le second cas, on admet que répondre à la question supposera une production de connaissance, qui aboutira peut-être à une re-définition des termes du problème.

Dans ce type de situation, chercheurs et professionnels de l'étude entrent en concurrence et les frontières entre les deux pratiques sont ténues. Lorsque la question posée suppose une réelle élaboration de méthode et qu'elle va sans doute aboutir à une forte redéfinition de la question, on peut considérer qu'elle est le domaine du chercheur. Beaucoup d'évaluations n'ont (ou n'auraient) d'intérêt que si l'on définissait clairement ce que signifie évaluer dans ce cas et ce que sont les méthodes pertinentes pour y parvenir. Il n'est donc pas étonnant que certains des apports les plus riches à l'évaluation se trouvent dans des thèses de doctorat. Au contraire s'il s'agit de rassembler beaucoup d'informations pertinentes en utilisant des protocoles déjà totalement au point pour apporter une réponse dont on sait au départ de quelle nature elle sera, on se trouve certainement dans le domaine des professionnels de l'étude.

Mais certains de ces derniers sont parfaitement armés pour adopter la posture du chercheur – surtout quand ils sont par ailleurs des universitaires formés à la recherche. Il arrive également que des chercheurs maîtrisent des protocoles répétitifs et des techniques d'information rapide.

La rupture la plus forte se trouve plutôt entre répondre à une question et formuler une proposition (au sens que les sciences de la conception donnent à ce mot). Le chercheur peut participer à une démarche de projet qui va le conduire à faire des paris sur un territoire, à proposer des orientations, à imaginer des formes, des services, des dispositifs techniques, des montages juridiques ou financiers. Il peut aussi participer à l'élaboration d'une stratégie pour une agglomération ou un territoire, ce qui suppose une relation permanente et un peu formalisée entre opérateurs et chercheurs pour réfléchir et travailler ensemble. C'est ce type de collaboration que le programme POPSU a voulu contribuer à développer. Mais il semble que cela soit encore rare.

Il arrive que certains chercheurs soient les conseillers (ou les participants) d'un pouvoir politique, mais rarement les partenaires – en tant que chercheurs – des élaborations stratégiques.

Les études de définition peuvent permettre ce type de relations, mais dans un cadre beaucoup trop contraint et limité : elles sont en général d'une durée trop courte et pas assez rémunérées pour entraîner un très fort investissement des équipes sélectionnées, la concurrence ne jouant pas toujours le rôle d'entraînement qu'on lui attribue. Par ailleurs l'élaboration stratégique est souvent « mangée » par la proposition formelle (le dessin s'efface devant le dessin).

L'intellectuel organique

La France est le pays des intellectuels. Il en reste quelque chose. En particulier lorsque l'on demande aux chercheurs de parler, voire de discourir. Parler dans le style de Candide, c'est-à-dire pour exprimer ce que tout le monde sait ou pense, mais que seuls peuvent dire sans dégâts, ceux et celles que protège la liberté de parole et l'irresponsabilité du savant. Parler pour renvoyer une image, exercer la « fonction miroir » (ce qui va très bien avec l'observation) ou, plus souvent encore, pour apporter les formulations qu'un milieu ne parvient pas à produire lui-même. Dans ce cas, il ne s'agit pas de « faire » le chercheur ou l'expert (comme le chat chez Mao selon Malraux), mais l'intellectuel « organique ». La figure de l'intellectuel connaît diverses variantes, que l'on a pu observer au Club, en particulier dans ses premières années.

Dans sa thèse, Stéphane Cadiou donne le même statut à François Ascher et Ariella Masboungi. On peut cependant distinguer les deux cas : à partir d'une posture d'extériorité (relative) et de forte référence aux mouvements du monde intellectuel, François Ascher, professeur d'université ayant exercé des responsabilités institutionnelles dans la recherche (notamment au ministère de l'équipement) propose des formulations qui définissent les problèmes à traiter, le sens de l'action et des « clés » pour l'organiser. Ariella Masboungi (urbaniste en chef de l'État, chargée au ministère d'animer la réflexion française sur le projet urbain) s'appuie sur la maîtrise incontestée d'une compétence interne au monde professionnel pour identifier des « bonnes pratiques » et développer un discours plus prescriptif. Il s'agit de deux versions différentes du rôle « d'intellectuel organique ». Dire aux acteurs : voilà ce que vous faites, trouver un langage pour l'exprimer n'est pas un exercice vain. Cette démarche de réflexivité tournée vers un groupe donné – avec la tension que cela suppose – peut éviter certains pièges du discours convenu.

C'est parce que l'on parle à des professionnels qui font la ville au quotidien et qui ne sont pas prêts à s'en laisser compter, que l'on évitera de ressasser des à-peu-près trop entendus. Mais on risque alors de succomber aux délices de la fonction de haut-parleur. Pour y échapper, il faut à la fois que la communication passe et que chacun puisse rester dans sa sphère. Des personnalités exceptionnelles comme Jean-Paul Baïetto sont capables d'instaurer ce genre de relations, mais celles-ci restent nécessairement fragiles.

Il arrive également que le chercheur ait un projet de recherche et que celui-ci trouve un écho dans le monde opérationnel. Celui-ci apporte sa contribution pour pouvoir bénéficier des résultats. Situation sur laquelle il y a peu à dire puisque c'est la situation « normale » même si, dans le secteur de l'urbanisme, elle n'est guère répandue.

Occuper à la fois plusieurs de ces positions n'est pas toujours facile. Toutes ont leur intérêt, mais elles procèdent de démarches très différentes et qui ne sont pas faciles à



Visite de la Direction générale de l'habitat, de l'urbanisme, de la construction, sur le terrain : François Delarue, (directeur, de dos), Alain Sarfati (architecte), Ariella Masbounji (conseiller du directeur), Luc Bousquet (PUCA), Philippe Grand (sous-directeur), Olivier Mourareau (PUCA), Marie-Claude Diebold (*Diagonal*)

intégrer, aussi bien au plan intellectuel qu'à celui de l'organisation. Il est souvent nécessaire que cela soit institué, ce qui conduit à s'interroger sur les relations entre les chercheurs et leurs partenaires.

Des relations à mieux organiser

Quelle que soit la nature de leur intervention, les chercheurs répondent habituellement à une commande. Celle-ci constitue un cadre juridique commode et de toute façon incontournable aujourd'hui. Mais il peut fonctionner de diverses manières. Actuellement, la logique de la prestation domine : le donneur d'ordres veut disposer d'une prestation intellectuelle précise pour une échéance donnée. Cela convient quand il s'agit de commander une expertise au sens classique du terme. Également lorsqu'on sollicite une proposition, un projet pour un territoire ou un lieu dont la problématique est bien définie. Mais cela convient moins lorsqu'il faut reconstruire la question ou participer à un dispositif de recherche-développement. L'observation fait difficilement l'objet d'une commande au sens classique. La production d'informations se commande très bien, mais on bute en France sur l'incapacité à jouer avec la diversité des

rythmes temporels. Dans le système de la commande publique, seule la temporalité du donneur d'ordres est prise en compte. C'est le cas avec le calendrier des appels d'offres. Pourquoi n'arrive-t-on jamais à stabiliser des systèmes d'appels d'offres réguliers sur des sujets prévus, ou « en blanc » alors que cela fonctionne ailleurs ? L'ANR semble s'orienter dans cette direction, mais avec prudence. L'avantage de ces rendez-vous prévus très longtemps à l'avance tient à ce que des équipes de recherche peuvent les faire entrer dans leur planning de travail, car une équipe de recherche ne fait rien de bien si elle fonctionne de « charrette » en « charrette ». Il y aurait à dire sur les effets nocifs de la référence aux pratiques de l'élaboration de projets (en particulier architecturaux) comme modèles de l'activité de recherche. La préparation des appels d'offre « en amont » par des séminaires avec les chercheurs qui se pratique au PUCA est un progrès. Mais elle procède d'une initiative unilatérale, en particulier pour ce qui est de la mobilisation des chercheurs. Même très bien conduite, cette démarche ne permet pas d'intégrer facilement les innovations venant du monde de la recherche. En outre elle s'adresse à des individus, ce qui ne règle pas le problème de la sensibilisation des laboratoires, des équipes ou des institutions de formation.

La qualité de la recherche se joue sur le temps long – même s'il faut savoir aller très vite dans les publications.

Les dispositifs de commande sont d'une pauvreté que le code des marchés publics ne suffit pas à justifier. La gestion des contrats dans les universités et au CNRS est tellement lourde qu'elle nuit fortement à la qualité de la recherche. L'expérience du programme POPSU montre à la fois tout l'intérêt de dispositifs contractuels complexes et la difficulté qu'il y a à les mettre en œuvre.

On peine à faire le saut du partenariat. Une relation de partenariat s'instaure quand un donneur d'ordre et une équipe s'entendent sur ce qu'ils peuvent faire ensemble. L'équipe de recherche (ou l'institution dont elle dépend) doit pouvoir exprimer ses orientations et ses objectifs sur la durée, et le donneur d'ordre clarifier les questions qu'il se pose. Le programme d'échanges qui en résultera passera souvent par plusieurs modalités, certaines relevant de l'expertise, d'autre de la construction d'information, d'autres de l'observation, de la recherche-développement etc. Les rythmes et les modes d'interventions seront variables. Dans le cas des instituts d'urbanisme, on associera par exemple un travail d'atelier, une intervention de chercheur confirmé, un contrat de thèse. On déplore par exemple que personne ne parvienne à organiser un système de financement de thèses sur des questions urbaines qui s'inscrive vraiment dans un partenariat avec des équipes et « fidélise » les directeurs de thèses. Le PIR Villes avait apporté des innovations exemplaires dans ce domaine, mais elles n'ont pas été reprises.

Le partenariat suppose l'élaboration de relations stables et approfondies, que le système collusif (pour utiliser le vocabulaire d'E. Friedberg) de relations qui règne dans notre milieu rend paradoxalement difficile. Pourquoi ? Un petit nombre de chercheurs et d'experts entretiennent des liens personnels avec les donneurs d'ordres. Tout le monde évalue tout le monde au fil des appels d'offres et des procédures des ministères, de l'Agence pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ou du CNRS. Mais aucune régulation – qui s'exprimerait par exemple dans une déontologie explicite – n'organise ce « tout petit monde », lequel ne fonctionne ni comme un forum où se développeraient des débats, où émergeraient des idées, ni comme une discipline scientifique. Il est au contraire très stratifié. Chaque strate a sa particularité, en fonction des disciplines, des spécialités ou des grandes écoles fréquentées. Les strates les plus nobles (celles des sciences les plus légitimes, des techniques, des directions « nobles » des ministères et des grandes écoles d'ingénieurs) cohabitent avec les strates des disciplines méprisées, des politiques publiques marginales, des sans grades de l'administration et de la recherche. Au débat ou à la dynamique d'innovation, on préfère le principe de non-agression et de partage (inégal) des terrains, en laissant aux seuls changements venus du monde politique le soin de rebattre parfois les cartes. L'introduction de nouveaux partenaires à la table de jeu est difficile et contrairement à ce qui se raconte ce n'est que partiellement une affaire de générations : un jeune clone vaut toujours mieux qu'un vieux différent.

Le contenu cognitif des échanges

Quelles sont les connaissances qui circulent vraiment dans les échanges entre chercheurs et opérationnels ? Rien n'est plus malaisé à dire. La situation de pure expertise est claire quand elle aboutit à une réponse ou une prescription formulée dans des termes très proches de ceux de la demande initiale. Encore voit-on tous les jours qu'en toute bonne foi des expertises techniques ne sont que superficiellement comprises parce que le destinataire n'est pas entré dans le mode de raisonnement de l'expert – ou réciproquement. La situation de consultance, c'est-à-dire l'accompagnement d'un décideur par un expert sur la durée, implique au contraire une forte contamination réciproque. Mais, hormis les *spin boys* ou ce qui en tient lieu dans l'univers des collectivités locales françaises, cette position est occupée très souvent par des gens de cabinet qui ont justement les mêmes références que ceux qu'ils conseillent.

Habituellement on observe deux cas de figure qui entraînent l'un et l'autre de forts risques d'impasse. D'un côté l'ignorance totale des modes de raisonnement du partenaire, de l'autre le partage d'une même « langue de bois » technocratique ou médiatique. On en voit les effets dans certains débats sur l'étalement urbain ou sur la mixité sociale. Tout le monde a l'air de parler de la même chose de la même façon, c'est-à-dire à partir des mêmes modes de raisonnement et de constitution des faits, alors que personne ne parle de la même chose de la même façon. Les définitions prétendent objectives, générales et partagées par tous volent en éclats dès que l'on avance dans l'analyse. Mais il existe une sorte de consensus pour s'en tenir à un mélange de données chiffrées et d'affirmations de principe. Cela donne un sentiment d'unité et permet d'organiser des colloques, mais en définitive cela empêche d'aller plus loin dans la compréhension de la diversité des cadres de références et des modes de raisonnement. Du coup, l'efficacité critique de la diversité intellectuelle se trouve gommée. Le travail efficace que l'on pourrait faire en reformulant sévèrement la question de l'étalement ou de la mixité n'a jamais lieu. La situation n'est pas meilleure que lorsque triomphe l'ignorance totale. Pourtant la richesse de la relation passe par la capacité de se mettre à la place de l'autre, non pour partager ses objectifs mais pour comprendre comment il raisonne, avec quels outils, à partir de quelle lecture du monde.

Cet exercice réussit rarement aux chercheurs. Ceux-ci se trouvent parfois dans une situation étrange : parce qu'ils travaillent sur des questions urbaines (techniques, économiques, sociales, politiques ou juridiques), ils semblent avoir une bonne connaissance de leurs interlocuteurs ou plus exactement de ce dont ils s'occupent. Or cette « bonne » connaissance est structurée par les logiques disciplinaires, par des manières de construire l'information et de l'interpréter ou par des débats internes au monde de la recherche. Tant que l'on n'explicite pas les caractéristiques de ce point de vue, les risques d'incompréhension sont majeurs. Chez

leurs interlocuteurs, à l'exception de quelques transfuges de la recherche, personne ne sait rien des modes de pensée des chercheurs et tout le monde considère que c'est à ces derniers de se mettre à l'unisson. Sauf quelques grands managers et élus qui sont à la recherche de nouvelles façons de penser et de dire les choses et qui, dans cette perspective, peuvent un moment s'intéresser à la manière dont fonctionnent les chercheurs.

Coproduction et traduction

La coproduction, le fait de travailler ensemble sur un problème et de lui chercher une définition et/ou une solution, ou encore d'élaborer un projet en coopération, peut faire tomber ce genre de barrières. Mais les occasions sont rares, et souvent elles s'arrêtent à la coopération entre un opérationnel et le spécialiste (chercheur ou expert) le plus proche de son activité. Les grands *workshops* où l'on trouve toutes sortes de spécialistes attelés à un même projet ne sont pas légion. Les problèmes de connaissance réciproque sont très mal traités, dans la mesure où l'important n'est pas de connaître les cadres formels de l'activité de l'autre mais de savoir comment il raisonne et de connaître ses savoirs de référence. De ce point de vue, on a beaucoup regretté que les chercheurs ne puissent pas passer plus facilement dans le monde opérationnel. La réciproque est tout aussi vraie. Quoiqu'il en soit, cette relation devra toujours faire face à sa question majeure : celle de la traduction. L'utilisation de la recherche dépend de la compréhension réciproque, donc de la traduction.

La traduction implique des acteurs spécifiques, des lieux et des moyens. On ne doit pas confondre l'exercice du rôle d'intellectuel organique, en particulier sur des tribunes professionnelles, avec la traduction. Il est possible que l'intellectuel organique soit doué pour la traduction, mais il s'agit de deux exercices différents. La traduction est souvent un travail collectif où il est utile que se côtoient des « vulgarisateurs », des professionnels qui cherchent à tout prix les traductions opérationnelles, des chercheurs qui veulent préserver l'intégrité de la démarche de recherche, à condition que tous acceptent de coopérer à la traduction. Cela suppose la mise en place de dispositifs complexes et pensés pour produire des effets. Certains de ceux qu'avait imaginé Michel Bonnet pour le programme sur l'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe mériteraient d'être revisités dans cette perspective. Mais on est souvent assez loin de ce qui s'appelle valorisation de la recherche. Il ne s'agit pas d'éditer des livres ou de faire des colloques (sauf ce qui, après la publication dans les grandes revues scientifiques, correspond à la valorisation pour le monde de la recherche). Il est bien question d'un travail de transformation parfois long et difficile. Il serait utile de constituer des groupes de

travail en associant des chercheurs, des opérationnels et des « experts *es* traduction » qu'ils viennent d'un monde ou de l'autre, pour observer un domaine *scientifique* et traduire ses apports dans différents domaines opérationnels. Il ne s'agit pas du tout d'économiser, un bon travail de traduction est coûteux et il ne remplace pas la recherche en amont, mais d'optimiser. À partir par exemple du rapport qu'Anne Gotman avait commandé à Yves Grafmeyer et Jean-Yves Authier et qui faisait la synthèse de plus d'une décennie de travaux sur le logement commandés par le PUCA ou les organismes qui l'ont précédé, pouvait se développer tout un travail de traduction en direction de divers milieux opérationnels. Le choix du dispositif de traduction et de ses cibles est d'ailleurs un moyen d'intervenir sur les cultures professionnelles. La traduction doit alors impliquer ceux qui construisent les contenus de la formation continue, voire de la formation initiale. Ajoutons que la traduction est un espace de débat, ouvert et efficace.

Vers l'action

Les modalités de la connaissance réciproque entre les milieux opérationnels et ceux de la recherche doivent changer. Les chercheurs participent à toutes sortes de comités. En revanche ils ne sont pas assez directement mis en position d'observer l'activité opérationnelle. D'un autre côté (hormis quelques rares expériences), qui invite un opérationnel à venir commenter en public le livre d'un chercheur lors de sa parution ? Dans la mutation de ces modalités de connaissance, l'existence d'une vraie association des chercheurs du domaine de l'aménagement urbain, de l'action publique urbaine et de l'urbanisme, comme il en existe dans d'autres pays, serait très utile.

La constitution de partenariats entre des équipes de recherche et des organismes opérationnels est absolument nécessaire. Elle doit se jouer en particulier au niveau des grandes collectivités locales et intercommunalités et implique que les agences d'urbanisme y re-définissent leur position. Ces partenariats organisés sur la durée et sur des grands objectifs communs associeraient des activités différentes : interventions ponctuelles « pointues », élaboration de discours, production d'information. Elles comprendraient la mise en place de contrats de thèse et impliqueraient à la fois des individus précis et des institutions. Tout cela existe me dira-t-on, mais par morceaux et sans que l'on parvienne à créer des cadres de coopération à la fois divers, faciles à gérer, durables et satisfaisants pour les partenaires.

Dans tout cet ensemble il faudrait prendre la traduction au sérieux. Peut-être est-ce aujourd'hui le rôle de l'État et des grandes associations professionnelles de prendre l'initiative de ce genre de dispositifs et d'y mettre à la fois l'argent et l'invention organisationnelle et intellectuelle nécessaire.

Références bibliographiques

Cadiou S., (2002), *La cité de l'expertise : savoirs et compétences d'experts dans le gouvernement des villes*, Thèse de doctorat de science politique, Univ. de Bordeaux 4.

Club des maîtres d'ouvrage d'opérations complexes, (1997), *L'aménageur urbain face à la crise de la ville*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube.

Frébault J. (dir.), (2005), *La maîtrise d'ouvrage urbaine*, Éditions du Moniteur.

Masboungi A. (dir.), (2001), *Fabriquer la ville, outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Paris, La Documentation française.

Masboungi A., Bourdin A., (2004), *Un urbanisme des modes de vie*, Paris, Éditions du Moniteur.

Masboungi A., Gravelaine F. de, (2006), *Construire un projet de ville – Saint-Étienne « in progress »*, Éditions Le Moniteur.

Biographie

ALAIN BOURDIN, sociologue, est directeur de l'Institut français d'urbanisme à l'Université Paris-VIII.

Il est l'auteur notamment de *La métropole des individus* (2005) et *Mobilités et écologie urbaine* (2007)

bourdin@msh-paris.fr